



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentant-e-s des médias

**Les comptes 2015 de la Ville de Neuchâtel bouclent sur un bénéfice de 1,45 million de francs, un résultat meilleur que prévu**

## **Charges maîtrisées, recettes fiscales stables**

Présentés ce mardi à la presse par le Conseil communal in corpore, les comptes 2015 de la Ville de Neuchâtel bouclent sur un bénéfice de 1,45 million de francs. Un excédent de recettes meilleur que le bénéfice de 98'000 francs prévu au budget, et qui est le fruit d'une bonne maîtrise des charges. Le résultat de l'exercice a permis d'alimenter, d'une part, le fonds destiné à subventionner les installations solaires photovoltaïques (1 million) et d'autre part la réserve conjoncturelle (1,8 million). Avec une baisse de sa dette à long terme et des recettes fiscales stables, la Ville dispose d'une solide assise financière qui lui permet d'envisager l'avenir avec confiance. La vigilance reste néanmoins de mise.

Deuxième exercice du programme politique 2014-2017, l'année 2015 aura permis à la Ville de Neuchâtel de continuer sur la voie d'un développement dynamique. Que l'initiative soit privée avec l'arrivée de l'European Professional Club Rugby (EPCR) dans les Caves du Palais rénovées, publique avec l'acquisition en droit de superficie du parc Hermann Russ, la rénovation de l'Hôtel de Ville et la mise en place d'un Abo Ado, ou mixte avec la création, au CSEM, d'une façade photovoltaïque usant d'une technologie unique au monde, la ville évolue. Le 40<sup>e</sup> anniversaire du jumelage avec la Ville de Besançon aura permis de fructueux échanges avec les habitants des deux cités. Citons encore la valorisation du centre-ville et un dynamisme retrouvé. C'est aussi en 2015 que le projet de fusion avec Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin aura atteint le niveau de maturité lui permettant d'être présenté en votation populaire le 5 juin prochain.

### **Charges de personnel en diminution**

Côté finances, le résultat des comptes 2015 de la Ville de Neuchâtel (présentés pour la première fois selon le modèle de compte harmonisé MCH2) se solde par un bénéfice de 1'450'252 francs. Cet excédent de revenus – supérieur au montant inscrit dans le budget (98'000 fr.) – est dû à plusieurs éléments. Ainsi, les charges de personnel sont en diminution de près de 3,2 millions (-3,5% par rapport au budget), en raison de postes budgétés non encore repourvus ou à des engagements différés dans le temps. Un constat qui conforte d'ailleurs le Conseil communal dans son choix d'introduire, dans les budgets à venir, un écart statistique qui tient compte de ces décalages récurrents. Les biens, services et marchandises bouclent également en-deçà des montants prévus au budget (-3,5 millions). Au total, les charges d'exploitation sont en recul de 1,6% à 244 millions de francs.

### **Personnes physiques : recettes en hausse**

Les revenus, quant à eux, poursuivent leur progression, même si les recettes fiscales sont globalement stables (-1%) par rapport au budget. Le produit de l'impôt des personnes

physiques présente une amélioration de 2,65 millions (+2,8%). Un résultat dû à l'augmentation du nombre de contribuables et du revenu imposable moyen, mais aussi aux effets de l'amnistie fiscale cantonale et de diverses taxations rectificatives. Le produit de l'impôt des personnes morales est en diminution de 4,2 millions (-7,8%) du fait principalement de l'imposition du plus grand contribuable de la Ville.

### **Baisse de la dette à long terme et augmentation de la fortune**

« L'exercice 2015 est réjouissant malgré une situation économique incertaine », a indiqué, au nom du Conseil communal, mardi devant la presse le conseiller communal Fabio Bongiovanni, directeur des Finances. «En effet, les comptes présentent un bénéfice non seulement sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, mais avec l'alimentation de celle-ci et une dotation complémentaire au fonds destiné à subventionner des installations photovoltaïques.» Mais malgré la succession d'exercices favorables, la vigilance reste de mise : « Tout en investissant pour développer et faire rayonner Neuchâtel, le Conseil communal entend poursuivre sur la voie de la maîtrise des dépenses de fonctionnement au regard des incertitudes que représente la réforme à venir de la péréquation intercommunale des charges et des décisions de l'Etat qui ont une incidence directe, souvent négative, sur les comptes de notre Ville.»

Les investissements bruts du patrimoine administratif se montent à 18,3 millions de francs. Compte tenu de l'important écart avec le budget, le Conseil communal va introduire une planification roulante des investissements pour une meilleure planification. Cela permettra également une meilleure coordination des processus politiques et juridiques avec ceux liés à la réalisation des investissements.

Au final, la fortune nette a encore augmenté pour se porter à 58 millions de francs, alors que la dette à long terme a pu être diminuée pour la 10<sup>e</sup> année consécutive, et s'établir à 300 millions de francs. Les réserves quant à elles se montent à un peu plus de 65 millions de francs. Ainsi, le montant cumulé des capitaux propres et des provisions atteint près de 123 millions de francs.

### **Programme politique : premier constat positif**

La Ville dispose ainsi d'une solide assise financière pour envisager l'avenir avec confiance. Deux ans après l'adoption du programme politique 2014-2017, le constat est d'ailleurs positif : des projets passionnants ont permis à la ville de Neuchâtel de se transformer, gagnant en qualité de vie, en attractivité et en cohésion sociale.

Sur les 241 actions prévues par le programme politique, 43% ont déjà été réalisées, 38% sont en voie de réalisation et 14% sont à l'étude. Des actions qui s'ajoutent aux tâches quotidiennes de l'Administration et qui n'auraient pas pu être réalisées sans l'engagement précieux des collaboratrices et collaborateurs de la Ville.

La mise en œuvre du programme politique a insufflé un esprit nouveau : l'innovation, si chère à Neuchâtel, ne se traduit pas seulement par des nouvelles technologies, mais aussi par des démarches innovantes. A l'image des processus participatifs, chacun peut aujourd'hui être acteur du développement de sa ville.

Neuchâtel, le 26 avril 2016

Le Conseil communal

**Renseignements complémentaires:**

**M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal,  
directeur des Finances, +41 (0)32 717 71 02**